V

F. C.

Nom : Duperray

Prénoms : Georges Léon Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 29

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 27 Octobre 1891, à Vernantes, canton de Longué, département de Maine et Loire, résidant à Vernantes, canton de Longué, département de Maine-et-Loire, profession de marchand de bestiaux fils de Léon Marie et de Chartrain Lénie, domiciliés à Vernantes, canton de Longué, département de Maine et Loire

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux : Châtain moyen
Yeux : marron
Front. : Inclinaison : verticale ; Hauteur : moyenne ; Largeur : d°
Nez... : Dos : busqué ; Base : abaissée ; Hauteur : grande ; Saillie : moyenne ; Largeur : d°
Visage : plein
Degré d'instruction générale : 3

Renseignements physionomiques complémentaires : teint coloré lobe collé

Taille : 1 mètre 59 centimètres.
Taille rectifiée : 1 m. cent.

Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION.

Classé dans la 1re partie de la liste en 1912.
Classé dans la e partie de la liste en 19.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 30 de la liste cantonale de Longué
Incorporé à compter du 9 octobre 1912. Arrivé au corps le 10 Octobre 1912. Disparu le 1er Novembre 1916 à Sailly-Saillisel (Somme). Avis officiel du Ministère de la Guerre n° 1962 G. du 30 Juin 1917. Déclaré décédé le 1er novembre 1916 par jugt du Trl de Baugé en date du 5 octobre 1920.

"Mort pour la France"

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. — 68e Rég t d'Infanterie à Issoudun.		3859
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivision de région.	D DOMICILE. R RÉSIDENCE.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne : du 2 Août 1914 au 1er novembre 1916 aux armées -

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve	1re dans l	du	au
	2e dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au
Armée territoriale.	1re dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au
	Du		au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Reçu au Recrutement

Paris et Limoges. — Imprimerie et Librairie militaires Henri Charles Lavauzelle. — N. 1001 bis.

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 02/10/2022